

***POUR UNE GESTION DÉMOCRATIQUE DE L'EAU
À TOUS LES NIVEAUX, DU LOCAL AU GLOBAL***

DOCUMENT PRÉPARÉ ET RÉDIGÉ
PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRAT MONDIAL DE L'EAU
MONTRÉAL, DÉCEMBRE 2004

DISCUTÉ ET AMENDÉ DANS L'ATELIER N°4 DU FAME 2005
GENÈVE, 18 MARS 2005

SOMMAIRE

<i>La démocratie du point de vue des enjeux de l'eau douce</i>	page 2
A. DÉMOCRATIE MONDIALE: CONSTATS, ENJEUX ET PISTES D'ACTION	3
Quelques constats et enjeux de la question de la démocratie au plan mondial ou global	
- La démocratie sans autorité politique?	
- Élargissement de la participation et démocratisation ne sont pas synonymes	
Des pistes d'action limitées: participation critique et exigence de régulation publique	5
B. LE CADRE NATIONAL COMME ESPACE POLITIQUE, LES ÉTATS COMME ACTEURS AU PLAN MONDIAL	6
Quelques constats et enjeux de la question de la démocratie au plan national	
- L'urgence de l'accès de l'eau pour tous: une affaire de coopération	
- Le choix de l'échelle d'intervention pour porter nos revendications dans un monde d'États encore souverains	
Propositions d'action	7
C. DÉMOCRATIE LOCALE: CONSTATS, ENJEUX ET PISTES D'ACTION	9
Quelques constats et enjeux de la question de la démocratie participative locale	
- Tenir compte de la variabilité et de la spécificité des contextes sociopolitiques	
- Quels mécanismes de participation?	
- L'importance des luttes locales pour réagir mais aussi pour prévenir	
Propositions d'action	11
ANNEXE: RAPPORT DE L'ATELIER N°4	12

La démocratie du point de vue des enjeux de l'eau douce

Pour ce qui concerne la gestion démocratique, l'Association québécoise pour le Contrat mondial de l'eau s'est engagée à proposer des pistes d'action, au regard des limites existantes, en matière de démocratie locale d'une part et de «démocratie mondiale» d'autre part.

Le présent document s'inspire des réflexions d'une vingtaine de chercheurEs, interpellés par des militantEs, dans le cadre de deux séminaires autour, respectivement, de la gestion démocratique de l'eau au plan local et de la démocratisation des décisions concernant cette ressource vitale au plan international. On retrouvait parmi ces chercheurEs un certain nombre de personnes connaissant bien les réalités des pays non occidentaux, dont certaines sont originaires.

Comme l'un des constats qui est ressorti des deux séminaires porte sur l'importance de réintroduire le rôle de l'État dans nos réflexions, nous avons intégré cette dimension ici et la structure du document, du mondial au local, répond à un objectif de commodité d'écriture et non de priorité.

Nous ne prétendons pas, loin de là, avoir épuisé le difficile sujet de la démocratie. Tout au plus, avons-nous tenté de circonscrire les éléments stratégiques pour l'atteinte dans le plus court terme possible du droit à l'eau, sans oublier que la démocratie, elle, se construit à long terme mais en sortira gagnante. L'objectif du présent document est, précisément, de circonscrire les enjeux et les orientations possibles en matière de démocratisation, à l'exclusion des autres thèmes abordés par d'autres comités, mêmes si ceux-ci se recouperont, à l'évidence.

Les quelques constats exposés, tout comme les quelques enjeux soulevés, ne sauraient prétendre à produire un portrait exhaustif des pratiques et des expériences de mobilisations pour le droit d'accès à l'eau et les luttes contre la privatisation/marchandisation de l'eau. Il en est de même des exemples cités, les choix retenus permettant simplement d'illustrer notre propos. Nous escomptons bien sûr que les participantEs du FAME 2005 enrichissent tant ce diagnostic que les pistes d'actions.

PRINCIPES ET OBJECTIFS DE FAME 2005

Le Forum alternatif mondial de l'eau organisé à **Genève (Suisse) en mars 2005** s'est inscrit dans la continuité des nombreuses actions menées depuis quelques années en tous pays et sur tous les continents par divers mouvements associatifs.

Bien que ces groupes n'ont pas tous les mêmes stratégies d'action et interviennent dans différents domaines d'activité de façon autonome et diversifiée, ils partagent tous cette conviction fondamentale qu'il **existe des solutions** aux problèmes de l'eau et s'engagent à chercher, proposer et mettre en oeuvre **des institutions et des politiques alternatives**.

Tous adhèrent aux **quatre principes fondateurs du Forum alternatif mondial de l'eau** tels qu'ils ont été définis lors d'une première rencontre organisée en mars 2003 à Florence (Italie), à savoir que:

- L'accès à l'eau est un droit humain fondamental
- L'eau est un bien commun de l'humanité dont nul ne peut s'approprier
- La gestion de l'eau doit être démocratique à tous les niveaux
- Le financement nécessaire de l'eau doit être assuré collectivement

À Genève, le second Forum alternatif mondial de l'eau avait comme priorité et ambition d'approfondir les voies stratégiques et tactiques de la mise en œuvre de ces principes et de formuler les plans d'action qui permettront de les traduire dans les réalités concrètes et quotidiennes.

A. DÉMOCRATIE MONDIALE: CONSTATS, ENJEUX ET PISTES D'ACTION

La démocratie, c'est à la fois une idée, une institution et une pratique.

Les régimes démocratiques se sont développés, historiquement, au sein des États nationaux, où les sociétés se sont constituées en espace politique organisé. Or, au plan mondial, il n'y a pas de véritable espace politique organisé. Penser la démocratie – ou plus précisément une forme de démocratisation – au plan mondial, exige donc de préciser nos objectifs: de quoi parle-t-on au juste et surtout, que vise-t-on par cette revendication?

Cette question préalable est essentielle pour déterminer des stratégies et des tactiques propres à atteindre nos objectifs. Essayons donc de circonscrire les motifs pour lesquels les mouvements sociaux, dans le domaine de l'eau, ont cru nécessaire de porter cette revendication: «*la gestion de l'eau doit être démocratique à tous les niveaux, du local au global*».

À l'analyse des revendications de la dernière décennie – longue depuis 1990 – on s'aperçoit que ce qui traverse avant tout les revendications des mouvements sociaux dans le domaine de l'eau, ce sont deux choses: d'une part, la ferme volonté de ***maintenir l'eau en dehors de l'ordre marchand***, et d'autre part, l'***aspiration au droit*** dans son sens le plus large – voir les droits humains respectés, les conflits se régler pacifiquement par des solutions équitables et justes, la dégradation de cette ressource vitale par la pollution ou les méga-transferts interdite et sanctionnée, etc. – qui traverse l'ensemble des luttes.

- Si l'*idée* de la démocratie c'est la souveraineté du peuple par le peuple et pour le peuple, nous croyons profondément qu'il est plus facile de faire entendre sa voix et ses revendications en démocratie que dans tout autre forme de régime politique. Mais comment mettre en scène cette souveraineté du peuple par le peuple et pour le peuple au niveau mondial? La démocratie directe est impensable à ce niveau et *représenter* la diversité du monde dans un seul lieu de débats politiques n'amènerait-il pas ceux-ci à un niveau d'abstraction sans commune mesure avec ce que sont et ce que pensent, véritablement, les citoyenNEs de ce monde? Les débats «européens» auraient tendance à nous le laisser croire!
- Du point de vue des *institutions* de la démocratie, nous vivons dans un monde constitué d'États qui ont mis en place, à des degrés divers, de telles institutions: parlement, gouvernement, système judiciaire, organismes de consultation, organismes de surveillance, etc.

Nous sommes largement insatisfaitEs de ces institutions et de ces mécanismes dans la plupart de nos pays, y compris les «vieilles démocraties», et on voit chaque jour le défi que représente le développement d'institutions démocratiques dans les pays qui ont choisi plus récemment d'adhérer à ce type de régime politique. Rappelons que nous vivons également dans un monde où la majorité des États n'ont pas encore intégré les principales exigences de la démocratie comme régime politique. Visons-nous à transposer au plan mondial une telle institutionnalisation? Si tel est l'objectif, il n'appartient pas au seul mouvement de l'eau et devra être pensé plus largement et dans le long terme.

- La démocratie c'est aussi, enfin, une *pratique*, pratique de citoyenneté, de participation, et de délibération, pratique de délégation et de reddition de comptes, et, plus généralement, pratique de ce qu'englobe en quelque sorte la catégorie des *droits civils et politiques*: droit d'association, liberté d'expression, etc. Cet aspect de la démocratie, les mouvements sociaux transnationaux n'ont cessé, dans la dernière décennie, de tenter par tous les moyens de l'élargir, parfois avec quelque succès. Il reste cependant que cette seule dimension de la démocratie, sans les institutions, les processus et les procédures qui l'encadrent et la régulent, ne nous conduit-elle pas à des glissements dangereux? Les expressions à la mode de «*stakeholder*» et «*shareholder*» nous en indiquent à tout le moins un puisqu'elles désignent «qui ont intérêt à» et non pas «qui ont des droits», propres aux citoyenNEs.

Si ce que nous visons, c'est d'exclure l'eau de l'ordre marchand et voir sa gestion soumise à des principes de droit et de justice applicables à tous, la démocratisation de l'espace mondial est-elle notre meilleur outil au regard des constats qui précèdent? **Face à l'urgence d'agir**, particulièrement en matière d'accès à l'eau pour touTEs, ne devrions-nous pas plutôt penser le niveau global, mondial, en termes de régulation?

QUELQUES CONSTATS ET ENJEUX DE LA QUESTION DE LA DÉMOCRATIE AU PLAN MONDIAL OU GLOBAL

L'eau douce retient actuellement l'attention de nombreuses organisations internationales (23), en plus de faire l'objet de déclarations ou de recommandations par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion (Déclaration du Millénaire notamment). Elle est aussi l'objet d'attention de plusieurs gouvernements dans le cadre de réunions internationales dans différentes enceintes – G-8 à Evian en 2003, G-20 en Égypte décembre 2004, etc. – et de nombreuses ONG de toutes sortes. Il y a donc une «concurrence des idées» sur l'eau sur la scène internationale comme il y en a toujours dans l'espace de la société civile.

À lui seul, l'essor du Conseil mondial de l'eau qui a maintenant entièrement kidnappé l'agenda de l'eau au plan mondial, illustre les ambiguïtés et les risques certains de la «gouvernance» qui au nom de la participation peut conduire à une privatisation des débats et des décisions quand elle ne s'inscrit pas dans des processus démocratiques.

La démocratie sans autorité politique?

Les différents acteurs de la scène internationale et les différents lieux où ils interviennent ne forment pas, contrairement à ce qu'on peut parfois penser, une *société civile internationale* parce qu'ils ne sont pas organisés en *corps politique* et qu'il n'existe pas véritablement d'espace politique où puisse se débattre et se délibérer le *bien commun* ou l'*intérêt général*, et se prendre des orientations communes pour le monde. C'est pourquoi on se retrouve aujourd'hui avec de multiples interventions qui vont dans différentes directions et surtout, avec des intervenants plus significatifs que d'autres, selon leur capacité à *imposer* leurs orientations: pour ne pas les nommer, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Cela est vrai aussi du poids relatif des différents États dans cet espace mondial où «certains sont plus égaux que d'autres» malgré le principe affirmé dans la Charte des Nations Unies de l'égalité des États entre eux.

On ne peut même pas parler d'une démocratie «indirecte» parce que les États, réunis au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, ne peuvent même pas, par vote, imposer une décision à tout le monde, ni même aux organisations internationales. L'Assemblée générale ne peut pas par exemple, imposer une orientation au FMI ou à la Banque mondiale; elle ne peut pas imposer une orientation ou une décision au Conseil de sécurité. Même quand elle adopte des conventions par des votes très majoritaires, elle ne peut en imposer l'application puisque c'est la ratification, par chaque État individuellement, qui déterminera qui y sera soumis ou non.

Élargissement de la participation et démocratisation ne sont pas synonymes

Les différents acteurs de la scène internationale, y compris les États, peuvent fonctionner, **à l'interne**, plus ou moins selon des modalités démocratiques ou dérivées des principes démocratiques, mais cela ne pèse en rien, fondamentalement, et ne transforme pas non plus, la nature des décisions internationales elles-mêmes. Qu'une ONG soit démocratique ou non dans ses modes de fonctionnement internes, qu'une institution internationale adopte des procédures de type démocratique dans son travail, dans la définition et la réalisation de ses mandats, cela ne change en rien la place que ces organisations tiennent sur la scène internationale ni le fonctionnement de celle-ci. Que par exemple, l'UNESCO fonctionne sur le principe un État=un vote et le FMI sur le principe un dollar=un vote ne donne pas plus de poids à l'UNESCO, au contraire! On le voit bien aussi en ce qui concerne les États: la Chine pèsera d'un poids beaucoup plus important sur l'échiquier international qu'un État démocratique mais petit, même si elle n'a rien de démocratique dans son fonctionnement interne.

L'élargissement à d'autres acteurs que l'on peut constater dans la dernière décennie n'est pas non plus une garantie d'une plus grande démocratie puisque le système fonctionne de plus en plus dans la logique du *lobby*. On le voit avec le *Global Compact* du Secrétaire général dont le message aux entreprises privées pourrait se résumer à: *contribuez financièrement et vous aurez votre mot à dire...* À ce jeu, ce ne sont jamais les populations les plus pauvres qui pourront se faire entendre le plus efficacement. Le fait même que la participation aux grands sommets mondiaux soit plus importante ne garantit aucunement que nos revendications se fassent mieux entendre et soient mieux prises en considération: les récents sommets sur l'information ou sur le développement durable sont là pour le montrer!

Rien, dans le système international actuel, même les projets de réforme de l'ONU, ne vise à démocratiser véritablement le système. Le but de ces réformes est de trouver des moyens de donner plus de poids aux États qu'on dit «émergents» ou même aux plus petits États parfois (en donnant plus de pouvoir à l'Assemblée générale par exemple) mais cela reste toujours un système où ce sont les États qui sont représentés et qui décident, pas les peuples.

Les velléités d'ouverture à la société civile, actuellement, ne sont pas non plus une garantie de démocratisation dans un espace où aucune règle ne permet de contrebalancer les rapports de force et d'assurer l'égalité. Les ONG aussi ont un poids différent selon leurs ressources et leurs capacités, et leur participation aux débats internationaux ne dispose pas de l'impératif de transparence envers les peuples que supposerait la démocratie mondiale.

DES PISTES D'ACTION LIMITÉES: PARTICIPATION CRITIQUE ET EXIGENCE DE RÉGULATION PUBLIQUE

Au vu de ces éléments, malgré le caractère souhaitable d'une *démocratisation du monde*, nous proposons des pistes d'action cohérentes avec l'**urgence de la situation**, la **réalité des lieux des décisions politiques** et l'**état actuel et prévisible du système international**: nous proposons une stratégie d'encerclement par le bas, c'est-à-dire d'encerclement d'un système international hégémonique, par ses acteurs démocratiques. Nous avons donc réintroduit, dans la partie qui suit, l'enjeu de la démocratie nationale et des pistes d'action à ce niveau.

Au plan mondial en tant que tel, face aux constats qui précèdent et à l'urgence d'agir, nous pensons que deux choix tactiques devraient être privilégiés, si les objectifs demeurent les mêmes: empêcher que l'eau ne devienne une marchandise et s'assurer que les droits humains, et le droit en général, soient véritablement mis en œuvre partout sur la planète.

Proposition 1: accords commerciaux et institutions financières internationales

Revendiquer l'exclusion de l'eau de tous les accords de commerces négociés par les États (AGCS en particulier et tous les autres accords bilatéraux ou multilatéraux) en incluant toutes les institutions financières internationales.

Exiger la transformation des institutions financières internationales (IFI) pour qu'elles soient plus transparentes et que leur fonctionnement interne soit plus égalitaire, sinon démocratique.

Commentaire du document de travail

Malgré l'absence de démocratie dans l'espace international, une réforme du mode de fonctionnement des institutions financières internationales pour qu'elles soient plus transparentes et que leur fonctionnement interne soit plus égalitaire, sinon démocratique, est indispensable dans la mesure où elles contrôlent d'importantes ressources financières, essentielles à l'atteinte de nos objectifs. Il faut donc accorder la priorité à cet objectif tactique et renforcer les liens avec les autres mouvements sociaux qui portent cette exigence.

Proposition non retenue par l'atelier du Forum: un tribunal de l'eau

*Si la démocratie mondiale n'est pas à portée d'un avenir prévisible, l'aspiration au droit qui lui est liée, elle, pourrait peut-être avancer plus vite, un «recours» en quelque sorte, quand les systèmes de justice internes aux pays n'apportent pas de réponse: une **instance de régulation, dont le nom reste à déterminer**, mais qui répondrait aux exigences de la justice; où les «juges» seraient indépendants et les décisions obligatoires pour tous.*

Ne doit-on pas en effet s'interroger sur les mécanismes de médiation des conflits sur l'eau actuellement mis en place, notamment à l'UNESCO, en partenariat avec le Conseil mondial de l'eau ? Ce sont des mécanismes volontaires, auxquels les plus puissants dans un conflit auront beau jeu de tourner le dos, dont les fonctionnements sont loin d'être transparents et qui ne sont pas fondés sur des principes de justice: même l'équité n'y est pas mentionnée comme principe de base. Bien qu'il soit difficile, à l'heure actuelle, d'imaginer la forme que pourrait prendre un recours universel, la privatisation de la régulation internationale à laquelle nous assistons ne fait-elle pas de cette revendication une priorité?

Rappelons ici, avant de passer aux enjeux nationaux, qu'un nombre important de pays sur la planète connaissent des situations d'instabilité politique majeure et n'ont pas la volonté ou pas les moyens de répondre aux besoins de leurs populations. Les pistes d'action proposées ici ne répondent assurément pas à ces situations.

B. LE CADRE NATIONAL COMME ESPACE POLITIQUE ET LES ÉTATS COMME ACTEURS AU PLAN MONDIAL

La mondialisation fait perdre aux États leur pouvoir, dit-on souvent. Mais quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que les ingrédients nécessaires à la libéralisation des marchés mondiaux ont été décidés par les États nationaux: ce sont eux qui votent les accords internationaux, qui les ratifient et qui, dans une grande mesure, en assurent l'application. Quand on examine le processus de l'OMC, particulièrement dans le cas de l'AGCS, on s'aperçoit, encore, que ce sont les États qui doivent «demander» ou «offrir» la libéralisation des divers secteurs de services. Bref, il existe encore une marge de manœuvre des États et, quand on regarde encore une fois ce qui s'est passé à Cancun, on s'aperçoit que celle-ci est d'autant plus grande qu'ils sont nombreux et solidaires.

En même temps cependant, on voit bien par leur comportement et leurs décisions que ces mêmes États choisissent largement de faire prévaloir les intérêts économiques et stratégiques sur tous les autres enjeux, qu'ils soient ou non en principe des États démocratiques. On a vu en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni le faible poids de l'opinion populaire face à la guerre en Irak dans la décision de ces gouvernements... la sanction est tombée, au moins en Espagne!

Quelques constats et enjeux de la question de la démocratie au plan national

On a déjà souligné le fait qu'au plan mondial, les États restent les «décideurs» principaux mais au-delà, il faut aussi rappeler qu'ils sont les premiers responsables des orientations et des décisions au sein de leur propre société, particulièrement, ils font les lois et déterminent les règles qui doivent s'appliquer. Ils ont le pouvoir de prélever des impôts et d'effectuer une certaine redistribution des richesses.

Il faut ici souligner à double trait la tactique choisie par les mouvements sociaux en Uruguay pour faire face aux pressions des IFI: l'obligation constitutionnelle exigée par référendum. Ici, toutes les formes de la démocratie ont été utilisées: participative, puisque ce sont les mouvements sociaux qui ont initié le processus; directe puisque l'ensemble de la population a pu se prononcer par référendum; et représentative puisque non seulement les élus sont liés par le résultat mais la population a pris soin d'élire un gouvernement qui partageait ses objectifs.

Bien sûr, une telle tactique ne sera pas nécessairement pertinente dans tous les contextes et il importe de respecter la diversité des tactiques même en partageant les objectifs stratégiques.

L'urgence de l'accès à l'eau pour tous: une affaire de coopération

Nous voulons que l'ensemble de la population sur la planète ait accès à l'eau et à l'assainissement dans les plus brefs délais. Par ailleurs, la construction de la démocratie prend du temps. Devant cette contradiction, nous n'avons d'autre choix, pour répondre à l'urgence, de miser, au moins à court terme, sur les mécanismes existants qui pourraient permettre de canaliser des ressources vers notre objectif.

Dans le monde tel qu'il est, même dans le cas où nous réussirions à obtenir des mécanismes de financement de l'eau pour tous et toutes, il reste que la coopération internationale, qui est une obligation en vertu de la Charte des Nations Unies, représente le mécanisme le plus probable de mise en œuvre du droit à l'eau.

La mise en œuvre du droit à l'eau pour tous et toutes est avant tout affaire de développement et donc de partage, et le partage exige la coopération: qu'il s'agisse de formation, de connaissances, de techniques et de technologies, de ressources financières, c'est l'autonomie des populations qui doit être l'objectif ultime et non le renforcement des processus de dépendance tels qu'ils se déploient à travers les termes actuels de l'échange marchand.

Ici, il faut bien souligner la responsabilité des pays riches, et donc les exigences spécifiques en termes stratégiques pour les mouvements sociaux de ces pays. Ce sont, en effet, les gouvernements des pays riches qui contrôlent les IFI, qui impulsent le mouvement de libéralisation marchande et qui, au surcroît, réduisent sensiblement leur aide au développement, pour orienter leurs interventions sur l'extraction de valeur marchande plutôt que sur la coopération.

Il faut rappeler aussi que dans de nombreux pays de la planète, la mise en œuvre concrète du droit à l'eau exige un renforcement démocratique important qui permette de faire reculer la corruption et de pouvoir véritablement demander des comptes aux représentantEs, lorsqu'ils sont dûment éluEs. Ce processus passe inévitablement par un renforcement de la démocratie au niveau local. Nous y reviendrons dans la section suivante.

Le choix de l'échelle d'intervention pour porter nos revendications dans un monde d'États encore souverains

Parce qu'en démocratie les gouvernements sont élus, ils peuvent être sanctionnés s'ils ne respectent pas la volonté des populations qu'ils représentent. On sait bien que cela est souvent plus théorique qu'autre chose, mais en même temps, c'est sur cette *possibilité* que repose, largement, la revendication de la démocratie. Et c'est bien pourquoi aussi, quand les citoyenNEs se mobilisent en grand nombre derrière un objectif ou une revendication, la probabilité que les politicienNEs le prennent en compte est plus élevée, même si elle n'est pas garantie.

Or on l'a déjà dit, les États sont ceux qui décident au plan international et ce sont eux qui peuvent traduire les déclarations et les beaux principes dans la *pratique*. Ce sont encore aujourd'hui les représentantEs éluEs qui signent les accords internationaux. Il ne s'agit pas ici de nier le poids des multinationales et des institutions financières internationales mais simplement de rappeler que le pouvoir politique ne s'est pas entièrement dissous dans l'économie mondialisée.

Dès que l'on pose la question: comment faire en sorte que les obligations internationales s'appliquent dans la réalité, on en revient inévitablement aux États qui, seuls, sont capables de mettre en œuvre des *politiques*. Pour faire en sorte que l'eau devienne un bien public, une *res publica* qui ne puisse être appropriée et soumise aux règles du marché, pour que le droit humain à l'eau soit mis en œuvre et pas seulement énoncé, il faut bien que ces principes se traduisent dans la pratique des États. Ce sont d'ailleurs aussi les représentants d'États nationaux qui siègent à la Banque mondiale.

Si la mondialisation doit être régulée, contrôlée et «civilisée», ce sont les peuples qui doivent pouvoir exercer ce contrôle et les représentantEs des peuples, pour l'heure, se trouvent dans les parlements, ou ce qui en tient lieu selon les pays. Les parlements demandent peu de comptes aux gouvernements à l'égard de leur politique étrangère ou des décisions qu'ils prennent dans la sphère internationale, ce qui contribue à ce que les populations n'aient aucune prise sur le processus de mondialisation et de libéralisation, même des marchés intérieurs puisque les décisions sont souvent prises et les accords signés lorsque les parlements prennent conscience des conséquences.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Dans la mesure des remarques qui précèdent, si l'objectif stratégique peut être largement partagé – celui de «forcer» les États à défendre sur la scène internationale les droits des peuples, à la fois le *droit à disposer des ressources nécessaires pour vivre* et le droit humain à l'eau – il faut aussi admettre que cela entraînera nécessairement une diversité des tactiques pour y arriver, vu la diversité des contextes nationaux. Les objectifs stratégiques peuvent cependant être assez largement partagés.

Proposition 2 : statut national de l'eau

Revendiquer au niveau national - comme ce fût le cas en Uruguay - un encadrement juridique qui consacre la nature publique de la ressource et des services d'eau (ce qui implique l'inclusion des éléments suivants : la non appropriation et la non privatisation de l'eau et des services qui y sont liés, la consultation ainsi que la participation citoyenne dans la gestion de l'eau à tous les niveaux, l'obligation des autorités de fournir les informations et des moyens de contre-expertise nécessaires à la vigilance, une seule politique de l'eau qui intègre la gestion durable de cette ressource vitale, ainsi que l'impossibilité de transférer de l'eau hors des frontières de l'État autrement qu'à titre solidaire et humanitaire).

Cette même lutte devrait viser l'intégration du droit à l'eau dans les constitutions nationales (l'étendue de ce droit devant être précisée à la lumière de l'Observation n°15 du *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels*).

Commentaire du document de travail

Puisqu'un de nos objectifs est d'empêcher que l'eau ne devienne une marchandise, il faut travailler, dans chaque pays, à faire en sorte que le statut public de l'eau soit reconnu et intégré au cadre légal national (le terme désignant le statut et son mode d'intégration varieront selon la tradition juridique de chaque pays... tous n'ont pas une constitution par exemple). Une majorité d'États ayant reconnu le statut de bien public à l'eau sera mieux à même, ensuite, d'appuyer cette idée au plan international.

La mise en œuvre du droit à l'eau en tant que droit humain relève de chaque État qui a ratifié le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Peu de pays ont intégré les droits économiques et sociaux dans leur droit interne par des lois d'application précises. A fortiori, peu de pays fournissent des recours effectifs en matière de **droits économiques et sociaux**.

Proposition 3 : droit international

Utiliser le mécanisme des rapports des États au *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels* (CESCR) pour rendre visible les atteintes aux droits induites par les privatisations ou par d'autres actions/inactions des gouvernements et multiplier les recours juridiques nationaux « symboliques » là où la situation le permet.

Commentaire du document de travail

Il faudrait, à cet égard, recenser les pays qui doivent faire rapport dans les deux prochaines années, identifier ceux où des privatisations ont eu lieu (ou d'autres décisions et actions préjudiciables au droit à l'eau), et apporter notre soutien aux mouvements sociaux nationaux afin de produire des contre-rapports démontrant les atteintes aux droits. Cette stratégie peut être pertinente même dans les pays riches puisque ceux-ci ont l'obligation de ne pas régresser. Il faut rappeler ici que **l'Observation N°15 rappelle et précise les obligations des États en matière de protection des ressources en eau** (parag. 8 notamment).

Certains instruments régionaux existent aussi qui pourraient être utilisés à cette fin. En Amérique Latine par exemple,, il faudrait examiner la pertinence de recours devant la cour interaméricaine sur la base du protocole de San Salvador, qui stipule dans le même article le droit de vivre dans un environnement sain, d'avoir accès à des services publics de base et l'obligation des États parties de protéger, préserver et améliorer l'environnement [*Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme sur les droits économiques, sociaux et culturels* (1988)].

Dans les pays où le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* a été intégré dans le droit national, il peut être invoqué, ainsi que l'Observation générale N°15 à titre d'interprétation, devant les tribunaux internes. Cette tactique peut s'appliquer dans le cas de pays dont les multinationales sont ressortissantes comme dans les pays où elles interviennent. Cela peut aussi s'appliquer directement à l'encontre d'un gouvernement.

Proposition 4 : Déclaration du Millénaire

Dans la perspective de l'évaluation d'étape de mise en œuvre de la *Déclaration du Millénaire* à l'automne 2005, dénoncer publiquement la FAILLE de cette déclaration en rappelant l'obligation des États d'agir immédiatement pour assurer le droit à l'eau de tous les êtres humains tel que le précise l'Observation n°15 du *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels*.

Proposition 5 : coopération internationale

Exiger des gouvernements que leur participation à tout projet de coopération soit fait sur une base solidaire (dans le respect de l'esprit de la proposition 7, voir plus loin) et qu'elle comporte une clause de respect de la hiérarchie des usages de l'eau accordant la priorité à la capacité portée des écosystèmes et à la distribution et à l'assainissement de l'eau pour répondre aux besoins domestiques de base (tout en reconnaissant que les normes pour la qualité de l'eau doivent être les mêmes partout) et à l'agriculture vivrière, tels que définis dans l'Observation n°15 du *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels*.

Cette considération importante du niveau national doit s'accompagner d'une véritable stratégie de relais, de manière à ce que les avancées dans un pays puissent servir de levier ailleurs et que leur multiplication ait un effet d'entraînement et un impact significatif sur l'attitude des États quand ils interviennent au niveau international. Nous ne souhaitons pas, par l'accent mis ici sur l'importance du niveau national, donner l'impression que nous pouvons tout y régler en vase clos, au contraire.

C. DÉMOCRATIE LOCALE: CONSTATS, ENJEUX ET PISTES D'ACTION

Il ne faut jamais l'oublier, quel que soit le niveau auquel nous intervenons par ailleurs, c'est au niveau de la municipalité, de la commune ou du village que se prennent très généralement les décisions sur les modalités de mise en œuvre du droit d'accès à l'eau et de l'assainissement.

QUELQUES CONSTATS ET ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE LOCALE

Tenir compte de la variabilité et de la spécificité des contextes socio-politiques

Il faut convenir d'entrée de jeu de la grande variabilité et de la spécificité des contextes sociopolitiques dans lesquels s'inscrivent les luttes pour concrétiser le droit d'accès à l'eau et l'assainissement ou pour contrer la privatisation et la marchandisation de l'eau. Alors qu'au Sud les enjeux cruciaux portent principalement sur l'accès à l'eau et le droit à la vie, au Nord, les enjeux se posent en termes de conflits d'usages. Plus de 50% des pays siégeant à l'Assemblée générale de l'ONU ont des régimes politiques non démocratiques si on s'en réfère aux critères de la démocratie représentative formelle. Comment développer la démocratie participative locale en l'absence de l'État de droit, face à un État autoritaire et à des élites corrompues, alors que l'on sait bien à quel point une vigilance constante est nécessaire même dans les démocraties formelles? 85% des personnes qui n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement vivent dans des petites communautés rurales en situation de forte pauvreté.

Comment renforcer la capacité locale d'agir dans ces communautés ? Comment développer une solidarité internationale avec des luttes locales se déployant dans un contexte répressif? Comment renforcer la capacité d'agir des mouvements sociaux locaux de revendication du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement lorsque les ressources nécessaires à l'organisation et à la mobilisation ne peuvent être canalisées vers les acteurs locaux ? Quelle démocratie participative faut-il revendiquer dans des pays où la population a perdu toute confiance en ses représentants politiques? Comment tenir compte du clivage entre les États autoritaires et les États démocratiques dans nos revendications communes d'instaurer une gestion de l'eau où les citoyenNEs des communautés locales seront associés à la prise de décision?

Certes, les groupes qui participent à la démarche de FAME, provenant de différents pays et continents, n'ont pas tous les mêmes stratégies d'action et interviennent par ailleurs de façon autonome et diversifiée. Cela dit, les participantEs de tous les horizons au FAME 2005 ont l'opportunité de mettre en commun des savoir-faire, des stratégies et des enseignements tirés des expériences diverses de démocratie participative.

Quels mécanismes de participation?

De longue date, et à nouveau lors du premier Forum alternatif de l'eau de Florence en 2002, les militantEs des mouvements associatifs et syndicaux, ainsi que les élus progressistes, ont réaffirmé que la mise en œuvre concrète du droit d'accès à l'eau est indissociable d'une gestion démocratique et de la participation citoyenne locale. La démocratie participative peut emprunter de multiples formes et contours, allant de la simple vigilance des habitants sur les décisions que prennent leurs élus à l'institutionnalisation de mécanismes formels de participation de la population à la prise de décision ou à la gestion.

La «participation» citoyenne a aussi emprunté la voie de la manifestation et du conflit ouvert avec les autorités. La «demande» populaire de participation locale n'est pas exempte de paradoxes. La proximité de la prise de décision, la décentralisation, peut parfois consolider le pouvoir de potentats locaux et ne conduit donc pas nécessairement à «plus» de démocratie. On sait, par exemple, que la mise en place d'organisations, d'agences ou de comités de bassins ne garantit pas en soit un meilleur contrôle des citoyenNEs, selon les modalités de fonctionnement de telles instances.

La revendication d'une plus grande démocratie participative ne devrait pas faire perdre de vue que le niveau local peut difficilement être le lieu de garantie des droits humains, qui nécessitent à la fois une distribution des richesses et un cadre légal national. En même temps, c'est à l'échelle locale que peuvent se concrétiser les investissements, contrôlés par la mobilisation citoyenne. C'est notamment ce que permet la stratégie des budgets participatifs. L'exemple de Porto Alegre montre aussi l'importance d'une participation directe des citoyenNEs, et non seulement des groupes organisés.

Plusieurs analystes et participantEs font le constat que les mécanismes de participation instaurés par les autorités en place ont souvent pour objectif d'escamoter les conflits et d'atténuer la portée des revendications populaires. On observe aussi que certaines expériences de gestion participative de bassins versants ont tendance à placer sur un même pied les citoyens avec les autres utilisateurs de l'eau (entreprises privées, institutions, grands propriétaires terriens, etc.) au détriment du respect de la hiérarchie des usages, des revendications portant sur la protection de la ressource et le droit d'accès à l'eau. On observe également que la démocratie participative a conduit à des gains lorsque la dimension conflictuelle était clairement affirmée, que les revendications sont portées par un mouvement social mobilisé et que les enjeux sont médiatisés.

Certains analystes nous mettent également en garde contre la simple revendication de participation pour de la participation. L'expérience de Porto Alegre indique que la participation est effective lorsqu'elle porte sur des enjeux vitaux et qu'elle a un impact direct sur la prise de décision politique.

Quels pièges faut-il éviter lorsque vient le moment de donner corps à la revendication de la démocratie participative au plan local? Quels enseignements devons-nous tirer des expériences concrètes de démocratie participative? Comment s'assurer que les stratégies s'appuieront sur une participation et une mobilisation plus large que les seuls représentants du monde associatif et des ONG? La Banque Mondiale ayant désormais pour objectif de «dépolitiser» la gestion de l'eau au plan local, comment faut-il aménager la rencontre entre la démocratie participative et la démocratie représentative pour éviter la mise en place d'une gestion technocratique? Cette rencontre entre la démocratie participative et représentative est-elle pertinente avec des élites politiques corrompues? Comment éviter l'instrumentalisation de la participation citoyenne par les notables locaux?

L'importance des luttes locales pour réagir, mais aussi pour prévenir

Les luttes locales contre la privatisation et la marchandisation de l'eau ont enregistré plusieurs victoires. Les enjeux de l'eau douce ont mobilisé largement la société civile depuis plus d'une décennie, tant sur la scène internationale que dans différents pays. Si la lutte de Cochabamba en Bolivie autour de la privatisation de l'eau a reçu une large attention des médias, d'autres luttes un peu partout dans le monde, pour préserver le caractère commun et le contrôle collectif des ressources et des services en eau - Inde, USA, Tanzanie, Afrique du Sud, El Salvador, Ghana, Zambie, Brésil, Mozambique, Argentine, Équateur, Nicaragua, Bangladesh, Philippines, Canada, Uruguay, Mexique, Nouvelle-Zélande, parmi d'autres - illustrent le caractère véritablement mondial des enjeux et l'enracinement à la base de cette préoccupation portée dans les débats internationaux.

De nombreuses communes en France sont engagées dans une campagne de non renouvellement des contrats de gestion déléguée aux entreprises privées dans le secteur de l'eau. Les mouvements sociaux uruguayens sont parvenus à faire inscrire dans la constitution du pays la gestion publique de l'eau. Il importe de faire connaître et partager les stratégies et les tactiques qui ont animé ces luttes et ces gains. Les exemples concrets peuvent alimenter les luttes locales en cours et à venir et permettent de délégitimer le discours voulant que le recours au marché ait un caractère inéluctable.

La plupart des luttes locales engagées contre la privatisation et la marchandisation de l'eau se sont développées en réaction à des décisions ou projets annoncés des autorités locales et nationales. Est-il possible de quitter le mode réactif et de provoquer des mobilisations citoyennes locales avant que les élus locaux ne soient tentés par les chantres de la marchandisation de l'eau? FAME 2005 pourrait être l'occasion de poursuivre, ou d'amorcer selon les réalités nationales, une campagne visant à obtenir des engagements publics des élus locaux et nationaux à protéger le statut de l'eau, à maintenir une gestion publique des services d'eau (y compris dans le cadre des accords commerciaux) et à promouvoir la réalisation de projets de coopération en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Proposition 6 : prévenir, tout autant que réagir

Poursuivre et élargir la campagne d'adhésion à la Déclaration de Rome « L'eau en tant que droit humain universel » (10 décembre 2003), ainsi qu'à toutes les déclarations alternatives ayant les mêmes objectifs à titre d'outils de sensibilisation de la population et d'engagement des éluEs de tous les niveaux.

Proposition 7 : développer des partenariats public-public

Réclamer la coopération solidaire entre services publics (partenariat public-public) des différentes communautés (tant du sud vers le sud, du nord vers le nord, du nord vers le sud ou de l'ouest vers l'est et inversement) tout en s'assurant que cela s'effectue sur un pied d'égalité, dans le respect des savoir-faire de la communauté aidée et que les systèmes proposés sont adéquats dans chaque cas (c'est-à-dire en terme de coûts les plus abordables, de respect de l'écologie et de capacité d'autogestion par la communauté aidée).

Proposition 8 : renforcer les capacités d'action locales

Engager la lutte au niveau local avec tous les mouvements sociaux actifs dans les communautés: groupes de femmes, défense de droits, protection des enfants, défense de l'environnement, groupes de jeunes, etc., pour sensibiliser la population locale et les élus (à cet effet, la Déclaration de Rome et toutes les déclarations du monde alternatif qui sont de portée similaire peuvent être utilisées comme cadre commun de référence) tout en exigeant une gestion de l'eau qui soit publique, participative, et qui fasse de l'accès à l'eau pour tous la priorité.

Que ces organisations, sur la base du partage de l'information, s'engagent à répondre systématiquement aux demandes d'appui provenant des différents groupes locaux à travers le monde et à les faire circuler largement afin de briser l'isolement.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Rappelons qu'articuler une gestion démocratique de l'eau - et de l'ensemble des activités humaines - ne peut que passer par une mobilisation citoyenne, d'abord au niveau local. La démocratie se construit par le bas. Stratégiquement, c'est à ce niveau que les groupes devraient viser à conquérir un plus grand pouvoir démocratique, autant au Nord qu'au Sud.

Il s'agira ensuite de relier, progressivement, ces pouvoirs locaux démocratiques et ces participations citoyennes à l'échelle nationale, puis internationale. Ce sont des citoyenNEs organiséEs et mobiliséEs qui, sur cette base, pourront ensuite faire pression sur leurs éluEs et leurs gouvernements pour obtenir à la fois des politiques nationales de l'eau qui respectent nos principes et des engagements internationaux allant dans le même sens.

Enfin, si la démocratie c'est la représentation du peuple, par le peuple, pour le peuple, ce ne seront pas que les militantEs de l'eau qui la construiront et ce chantier de long terme appellera des alliances avec tous les mouvements citoyens... Pendant ce temps, l'amélioration des conditions de vie de millions de citoyenNEs de cette planète appelle des actions immédiates. Cela exige de notre part de choisir nos stratégies en tenant compte de cette urgence.

ANNEXE

RAPPORT DE L'ATELIER N°4
« POUR UNE GESTION DÉMOCRATIQUE DE L'EAU
À TOUS LES NIVEAUX, DU LOCAL AU GLOBAL »

A. Présentation synthèse des principales propositions d'action retenues

Les participantEs de l'atelier n°4 ont débattu de manière soutenue de trois propositions d'action qui doivent être promues simultanément pour faire progresser la gestion démocratique de l'eau, à savoir:

1. revendiquer l'exclusion de l'eau de tous les accords de commerce négociés par les États (AGCS en particulier, et tous les autres accords bilatéraux ou multilatéraux) en incluant toutes les institutions financières internationales;
2. lutter au niveau local avec tous les mouvements sociaux actifs dans les communautés: groupes de femmes, défense de droits, protection des enfants, défense de l'environnement, groupes de jeunes, etc., pour sensibiliser la population locale et les élus (à cet effet, la Déclaration de Rome et toutes les déclarations du monde alternatif qui sont de portée similaire peuvent être utilisées comme cadre commun de référence) tout en exigeant une gestion de l'eau qui soit publique, participative, et qui fasse de l'accès à l'eau pour tous la priorité;

que ces organisations, sur la base du partage de l'information, s'engagent à répondre systématiquement aux demandes d'appui provenant des différents groupes locaux à travers le monde et à les faire circuler largement afin de briser l'isolement;

3. lutter au niveau national, en revendiquant - comme ce fut le cas en Uruguay - un encadrement juridique qui consacre la nature publique de la ressource et des services d'eau (ce qui implique l'inclusion des éléments suivants : la non appropriation et la non privatisation de l'eau et des services qui y sont liés, la consultation ainsi que la participation citoyenne dans la gestion de l'eau à tous les niveaux, l'obligation des autorités de fournir les informations et des moyens de contre-expertise nécessaires à la vigilance, une seule politique de l'eau qui intègre la gestion durable de cette ressource vitale, ainsi que l'impossibilité de transférer de l'eau hors de l'État autrement qu'à titre solidaire et humanitaire, etc.). Cette même lutte devrait viser l'intégration du droit à l'eau dans les constitutions nationales (l'étendue de ce droit devant être précisée à la lumière de l'observation N°15 du Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels).

L'atelier a également reconnu la nécessité de favoriser et de réclamer la coopération solidaire entre services publics (partenariat public-public) des différentes communautés (tant du sud vers le sud, du nord vers le nord, du nord vers le sud ou de l'ouest vers l'est et inversement) tout en s'assurant que cela s'effectue sur un pied d'égalité, dans le respect des savoir-faire de la communauté aidée et que les systèmes proposés soient adéquats dans chaque cas (c'est-à-dire en terme de coûts les plus abordables et de capacité d'autogestion par la communauté aidée).

L'atelier a enfin évoqué la nécessité de soutenir la lutte du peuple Bolivien par une déclaration publique d'appui remise notamment aux autorités de la Banque mondiale ainsi qu'à celles de la coopération allemande (GTZ). Les lettres d'appui seront disponibles sur le site de FAME2005.

B. Récapitulatif des propositions d'actions adoptées par l'atelier n°4

1. Revendiquer l'exclusion de l'eau de tous les accords de commerces négociés par les États (AGCS en particulier et tous les autres accords bilatéraux ou multilatéraux) en incluant toutes les institutions financières internationales.

Exiger la transformation des institutions financières internationales (IFI) pour qu'elles soient plus transparentes et que leur fonctionnement interne soit plus égalitaire, sinon démocratique.

2. Revendiquer au niveau national - comme ce fût le cas en Uruguay - un encadrement juridique qui consacre la nature publique de la ressource et des services d'eau (ce qui implique l'inclusion des éléments suivants : la non appropriation et la non privatisation de l'eau et des services qui y sont liés, la consultation ainsi que la participation citoyenne dans la gestion de l'eau à tous les niveaux, l'obligation des autorités de fournir les informations et des moyens de contre-expertise nécessaires à la vigilance, une seule politique de l'eau qui intègre la gestion durable de cette ressource vitale, ainsi que l'impossibilité de transférer de l'eau hors des frontières de l'État autrement qu'à titre solidaire et humanitaire).

Cette même lutte devrait viser l'intégration du droit à l'eau dans les constitutions nationales (l'étendue de ce droit devant être précisée à la lumière de l'Observation n°15 du *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels*).

3. Utiliser le mécanisme des rapports des États au *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels* (CESCR) pour rendre visible les atteintes aux droits induites par les privatisations ou par d'autres actions/inactions des gouvernements et multiplier les recours juridiques nationaux « symboliques » là où la situation le permet.

4. Dans la perspective de l'évaluation d'étape de mise en œuvre de la *Déclaration du Millénaire* à l'automne 2005, dénoncer publiquement la FAILLE de cette déclaration en rappelant l'obligation des États d'agir immédiatement pour assurer le droit à l'eau de tous les êtres humains tel que le précise l'Observation n°15 du *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels*.

5. Exiger des gouvernements que leur participation à tout projet de coopération soit fait sur une base solidaire (dans le respect de l'esprit de la proposition 7 ci-dessous) et qu'elle comporte une clause de respect de la hiérarchie des usages de l'eau accordant la priorité à la capacité portante des écosystèmes et à la distribution et à l'assainissement de l'eau pour répondre aux besoins domestiques de base (tout en reconnaissant que les normes pour la qualité de l'eau doivent être les mêmes partout) et à l'agriculture vivrière, tels que définis dans précise l'Observation n°15 du *Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels*.

6. Poursuivre et élargir la campagne d'adhésion à la Déclaration de Rome « L'eau en tant que droit humain universel » (10 décembre 2003), ainsi qu'à toutes les déclarations alternatives ayant les mêmes objectifs à titre d'outils de sensibilisation de la population et d'engagement des éluEs de tous les niveaux.

7. Réclamer la coopération solidaire entre services publics (partenariat public-public) des différentes communautés (tant du sud vers le sud, du nord vers le nord, du nord vers le sud ou de l'ouest vers l'est et inversement) tout en s'assurant que cela s'effectue sur un pied d'égalité, dans le respect des savoir-faire de la communauté aidée et que les systèmes proposés sont adéquats dans chaque cas (c'est-à-dire en terme de coûts les plus abordables, de respect de l'écologie et de capacité d'autogestion par la communauté aidée).

8. Engager la lutte au niveau local avec tous les mouvements sociaux actifs dans les communautés: groupes de femmes, défense de droits, protection des enfants, défense de l'environnement, groupes de jeunes, etc., pour sensibiliser la population locale et les élus (à cet effet, la Déclaration de Rome et toutes les déclarations du monde alternatif qui sont de portée similaire peuvent être utilisées comme cadre commun de référence) tout en exigeant une gestion de l'eau qui soit publique, participative, et qui fasse de l'accès à l'eau pour tous la priorité.

Que ces organisations, sur la base du partage de l'information, s'engagent à répondre systématiquement aux demandes d'appui provenant des différents groupes locaux à travers le monde et à les faire circuler largement afin de briser l'isolement.

C. Autres suggestions discutées dans l'atelier n°4

Au cours des discussions de l'atelier n°4, il a été également suggéré

- de favoriser une gestion par bassin versant qui soit alternative, i.e. par le biais de la mise sur pied d'une coordination (parlement alternatif) basée sur la participation des communautés en faisant intervenir des élus partageant les objectifs de celles-ci. (Emilio Molinari, Italie)
- de créer un Observatoire Mondial de l'Eau ayant pour objectif d'informer les citoyens, de réaliser des actions concrètes de terrain, d'échange, de partage. (ACME Belge)
- de créer un réseau solidaire axé sur la formation du personnel des services de gestion de l'eau et de l'assainissement une fois reconnus les principes de l'accès universel et de viabilité du service dans une perspective de respect des écosystèmes. (David Barkin, Metropolitan University, Mexique)
- de profiter des Parlements de jeunes pour les sensibiliser aux problèmes de l'eau et les inclure dans les luttes en leur aménageant un droit de parole dans les différents réseaux. (Youth water network)
- qu'il était nécessaire de soutenir la lutte du peuple Bolivien par une déclaration publique d'appui remise notamment aux autorités de la Banque mondiale ainsi qu'à celles de la Coopération allemande (GTZ). Les lettres d'appui seront disponibles sur le site de FAME 2005.

Isabelle Doré et Jo Van Cauwenberge, rapporteurEs
Genève, le 18 mars 2005

REMERCIEMENTS

L'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau (AQCME) tient à remercier sincèrement les personnes qui ont généreusement accepté de participer aux deux séminaires qui se sont déroulés à Montréal les 29 octobre et 12 novembre 2004. Leurs propos et leurs débats nous ont fourni des éclairages parfois inattendus sur nos propres pratiques.

Nous tenons également à souligner la collaboration et le travail de la **Chaire du Canada Mondialisation, citoyenneté et démocratie** (MDC) de l'**Université du Québec à Montréal** (UQAM) sans laquelle cet exercice de mise en commun des réflexions de chercheurEs et de militantEs n'aurait pas été possible:

Jules Duchastel et Pierre-Paul St-Onge, *respectivement titulaire et coordonnateur de la Chaire MDC-UQAM; ainsi que les professeurEs et/ou chercheurEs* Rachad Antonius, Louise Beaudoin, Isabelle Beaulieu, Loïc Blondiaux, Raphaël Canet, Guillaume Fleury, Daniel Holly, Bernard Jouve, André Laliberté, Lucie Lamarche, Frédéric Lasserre, Anne Latendresse, Georges Lebel, Laurent Lepage, Marie Mazalto, Simon Perreault, Éric Pineault, Joseph-Yvon Thériault.

POUR l'AQCME:

Jacques Boivin, Isabelle Doré, Sylvie Paquerot, Lysianne Roch, Serge Roy.

Les organisateurs de Fame 2005 remercient également Adriana Marquisio, Comisión en Defensa del Agua y por la Vida (Uruguay), qui a présidé l'atelier n°4 du 18 mars 2005; Jacques Perreux, Conseil général Val-de-Marne (France), modérateur; Claire Rouamba, Groupement féminin Songtaaba de Songpèlé (Burkina Faso), Alberto Munoz, Union Usuarios y Consumidores (Argentine) et Tommaso Fattori, Forum sociale, Firenze (Italie), intervenants, ainsi que Isabelle Doré, ACME Québec, (Canada) et Jo Van Cauwenberge, Green Belgium, rapporteurEs.